

# Guide pour la 2<sup>e</sup> partie de la formation des experts esa



# Sommaire

<b>Introduction</b>	3
<b>Formation des experts</b>	4
Objectifs	4
Conception	4
Déroulement	5
Transfert dans la pratique	6
Contenus de la formation	6
Tâches des candidats experts	7
Tâches des formateurs d'experts de l'organisation partenaire	7

# Introduction

Ce guide vise à unifier la seconde partie de la formation des experts esa.

Destiné aux publics directement intéressés (formateurs et participants) ainsi qu'aux partenaires de la formation des adultes en Suisse, il définit les conditions standard de la seconde partie du cours d'experts, partie qui a pour caractéristiques d'être axée sur la pratique et spécifique à la discipline sportive.

Ce guide a été conçu dans le but de faciliter la mise en œuvre d'une formation de haute qualité, en phase avec les exigences de son temps.

Les notions qui apparaissent dans ce guide sont conformes à la terminologie utilisée dans la formation des adultes.

Nous souhaitons plein succès à toutes les personnes qui seront appelées à l'utiliser.

L'équipe de formation esa

Le masculin a été systématiquement utilisé dans ce guide pour en faciliter la lecture. Mais il va de soi que toutes les fonctions mentionnées s'entendent également au féminin.

FE = formateur d'experts

CE = candidat expert

# Formation des experts

## Objectifs

### **Compétences de formateur: «rôle de formateur»**

La formation doit permettre aux candidats experts de prendre conscience du pas à franchir pour passer du statut de formateur/d'entraîneur à celui de formateur de formateur et de s'exercer à franchir ce pas.

La formation de formateurs donne un aperçu des besoins spécifiques du niveau métadidactique (niveau teach the teacher) et propose un large éventail de possibilités d'application axées sur la pratique. Le spectre des champs d'application va de la planification, l'observation, la réalisation et l'évaluation des séquences d'enseignement à l'analyse de son propre processus d'apprentissage.

Les formateurs de formateurs connaissent la vision de l'être humain, les conditions cadres institutionnelles et les instruments de formation esa. Ils utilisent les manuels didactiques officiels ainsi que leur propre documentation d'une manière pertinente.

### **Compétences d'ambassadeur: «rôle d'ambassadeur»**

Les experts esa ne sont pas «seulement» compétents sur le fond. A travers leur engagement, ils cautionnent aussi le programme esa et sa philosophie de formation et jouent donc un rôle d'ambassadeur esa au service des organisations partenaires.

En leur qualité d'ambassadeurs, ils incarnent les valeurs de leur organisation partenaire et d'esa vis-à-vis de l'«extérieur» et font figure d'interlocuteurs compétents. Cette double fonction nécessite des connaissances approfondies du programme esa et de son ancrage dans le paysage du sport suisse.

## Conception

La formation des experts se subdivise en deux parties. La première partie, qui est placée sous la responsabilité de l'OFSPPO, traite de thèmes interdisciplinaires. La seconde, dite de «transfert dans la pratique», est dirigée par des formateurs d'experts compétents et s'effectue «sur le terrain», en général dans le cadre d'une formation de moniteurs. Ce principe de l'apprentissage sur le tas garantit une proximité très étroite avec la pratique. Ce modèle exige, pour porter ses fruits, une bonne collaboration entre toutes les personnes concernées. Celle-ci est garantie par une préparation intensive et des concertations approfondies entre les formateurs avant leurs interventions dans les cours.

1<sup>re</sup> partie: La première partie de la formation porte principalement sur des thèmes interdisciplinaires. Ceux-ci sont définis dans le plan-cadre de formation du «Cours d'experts esa» et publiés sur le site Internet [www.sportdesadultes.ch](http://www.sportdesadultes.ch).

2<sup>e</sup> partie: La seconde partie est jumelée à une formation de moniteurs ou à des modules de la formation continue esa. Les candidats experts sont intégrés dans une filière de cours existante de manière à pouvoir, selon le principe de l'apprentissage sur le tas, découvrir et expérimenter de multiples méthodes d'observation et d'enseignement, organiser des activités, participer à des discussions et mener une réflexion. Dans toutes ces activités, ils sont accompagnés par un formateur d'experts qualifié et compétent.

## Déroulement

Inscription à la formation des experts (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> parties)	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'organisation inscrit ses candidats experts (CE) en joignant à l'inscription la recommandation demandée et indique le cadre (au moins les dates du cours et formateur d'experts compétent) de la 2<sup>e</sup> partie de la formation.</li><li>• L'OFSPPO procède à la sélection et communique la décision d'admission aux candidats et aux organisations partenaires.</li><li>• En règle générale, les participants reçoivent la convocation au cours et le programme détaillé 4 semaines avant le début du cours.</li></ul>
Programme de la 2 <sup>e</sup> partie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Après la 1<sup>re</sup> partie de la formation, la planification détaillée du transfert dans la pratique (contenu+horaire) est établie en concertation avec le formateur des experts (FE). Cette planification est consignée par écrit et remise au plus tard deux semaines avant le début du programme à l'OFSPPO/Sport des adultes Suisse/Formation.</li></ul>
Préparation de la 2 <sup>e</sup> partie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cadre d'une étude personnelle accompagnée, le CE prépare ses interventions. Il se familiarise avec les contenus à enseigner et réunit le matériel, les supports et les outils nécessaires au transfert méthodologique.</li><li>• Il s'aligne sur les contenus de la 1<sup>re</sup> partie de la formation, sur les plans-cadre de formation du cours ou du module correspondant et sur les consignes du FE.</li><li>• En cas d'incertitudes, il prend contact avec son FE.</li></ul>
Réalisation de la 2 <sup>e</sup> partie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le CE effectue en principe la 2<sup>e</sup> partie de sa formation dans le cadre d'un cours de moniteurs. Cette 2<sup>e</sup> partie peut, d'entente avec le référent de l'OFSPPO, être intégrée dans d'autres modules.</li><li>• Le CE est supervisé, observé et évalué par le FE.</li></ul>
Evaluation de la 2 <sup>e</sup> partie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le CE évalue le cours et ses aptitudes d'expert en collaboration avec le FE.</li><li>• Le FE évalue le résultat du cours d'experts (objectifs atteints ou non atteints) et motive son appréciation par écrit.</li></ul>
Finalisation de la 2 <sup>e</sup> partie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le CE complète le formulaire d'évaluation de la formation (voir annexe) à l'attention du FE et de la formation esa et la remet au FE.</li><li>• Le FE établit le rapport final (voir annexe). Dans le cadre d'un entretien de qualification, il en explique le contenu au CE. Tous deux signent le rapport que le FE envoie, accompagné de l'évaluation du CE, à: Office fédéral du sport, Sport des adultes, Formation, 2532 Macolin</li></ul>

## Transfert dans la pratique

### Principe

#### Engagement dans le rôle d'expert

En participant à la seconde partie, le CE se déclare d'accord avec les exigences liées au rôle d'expert esa, conformément aux contenus de la première partie.

### Informations sur les contenus

#### Concepts clés/Manuel esa

Les plans-cadre de formation des différents cours et modules se réfèrent à la philosophie d'esa en matière de formation. Les concepts clés décrits dans le manuel esa en représentent le fil rouge.

#### Plan-cadre de formation pour le cours/module

Les contenus et les objectifs d'apprentissage de la 2<sup>e</sup> partie de la formation sont définis dans les plans-cadres de formation des cours esa, avec les contenus obligatoires correspondants.

#### Contenus des cours/modules spécifiques à la discipline de l'organisation partenaire

En plus des contenus obligatoires esa, il faut tenir compte, dans les cours et les modules, des prescriptions spécifiques à la discipline de l'organisation partenaire.

### Informations sur le cadre temporel

#### 3 jours

3 jours de formation appliquée au niveau de la formation des moniteurs (cours de moniteurs ou modules spécifiques → 3, 2/1)

#### Durée indicative des différents contenus de formation

4 h d'observation (observation ciblée selon des critères d'observation)

4 h de préparation des cours et de l'enseignement

4 h de formation pratique (pratique inspirée de la théorie)

2 h de formation théorique (théorie inspirée de la pratique)

2 h de gestion des cours (co-organisation de certaines parties de cours)

2 h d'évaluation de l'enseignement

2 h de réflexion sur le processus d'apprentissage (p. ex. journal d'apprentissage)

1 h autres tâches dans le cours

## Contenus de la formation

### Etude personnelle accompagnée (p. ex. travaux de préparation)

Le CE se prépare de manière ciblée pour le cours et les différentes leçons à l'aide du manuel, des documents de cours, des documents de l'organisation partenaire et de ses propres recherches et documents.

### Observation, exercices d'observation

Le CE observe la leçon d'un formateur expérimenté ou y participe, sans exercer de fonction dirigeante. Avant la leçon, le formateur et le candidat définissent les critères d'observation. Après la leçon, ils discutent des observations et les mettent en relation avec les bases théoriques.

### Engagements dans la formation théorique et pratique

Le CE planifie et réalise une leçon ou une unité d'enseignement de manière autonome, en se fondant sur l'objectif formulé par le FE. Les préparations écrites servent de base à l'évaluation de la leçon. L'activité d'enseignement est évaluée sur la base des objectifs d'enseignement, des feed-back des apprenants et des observations du FE.

### Engagements dans la gestion des cours

Le CE planifie et réalise, avec le soutien du FE, différents éléments de la gestion du cours (p. ex. soirée du cours, visite d'une exposition, tournoi de jeux, etc.).

### Réflexion (p. ex. journal d'apprentissage)

Après les discussions sur les observations, sur l'enseignement dispensé par le candidat et sur les engagements dans la gestion du cours, le CE évalue à chaque fois par écrit son propre processus d'apprentissage.

## Tâches des candidats experts

### Planification de la formation

- Planifier, avec le FE, l'organisation et l'horaire de la 2<sup>e</sup> partie de la formation d'expert
- Etudier le profil d'exigences de la formation et définir des accents et des objectifs personnels
- Discuter avec le FE de la définition des objectifs personnels
- Planifier, avec le FE, les contenus de la formation ou de la formation continue de moniteur à réaliser selon les directives de l'OFSPPO et de l'organisation partenaire
- Discuter au préalable avec le FE des différents contenus qui doivent être réalisés à titre d'exemple dans la 2<sup>e</sup> partie (Que faut-il enseigner et quand? Que faut-il observer et quand?)
- Prévoir du temps pour les discussions, les évaluations de l'enseignement et les réflexions
- Discuter des attentes mutuelles
- Préparer de manière approfondie la matière du cours
- Préparer l'enseignement par écrit
- Organiser et mettre à disposition le matériel didactique, les moyens auxiliaires et les médias

### Déroulement de la formation

- Observer l'enseignement
- Réfléchir aux aspects observés
- Présenter les préparations écrites de l'enseignement au FE et en discuter avec lui
- Enseigner en fonction des groupes cibles (pratique et théorie)
- Réfléchir à sa propre activité d'enseignement sur la base d'objectifs de formation personnels, des feed-back et des réactions des participants
- Evaluer l'enseignement avec le FE

### Réflexion sur la formation

- Rédiger un journal d'apprentissage
- Faire une auto-évaluation à l'aide de l'instrument d'évaluation
- Réaliser, en collaboration avec le FE, une évaluation générale et un entretien final (instrument d'évaluation)

### Finalisation de la formation

- Le CE remplit l'évaluation de la formation et la remet au FE.
- Le CE et le FE réalisent ensemble une évaluation générale et un entretien final. Ils signent tous les deux la qualification dans le rapport final.

## Tâches des formateurs d'experts de l'organisation partenaire

### Planification de la formation

- Planifier à l'avance le programme et les contenus de la formation sur la base des directives de l'OFSPPO
- Donner au CE des informations sur les conditions cadres du cours de formation: locaux, personnel, médias
- Planifier, avec le CE, l'horaire et les contenus de la formation (Que faut-il enseigner et quand? Que faut-il observer et quand?)
- Discuter au préalable avec le CE des contenus d'enseignement qu'il doit réaliser à titre d'exemple
- Prévoir du temps pour les discussions, les évaluations de l'enseignement et les réflexions
- Discuter des objectifs et des attentes mutuels
- Eventuellement, mettre à disposition des moyens auxiliaires, des médias, des ouvrages, du matériel

### Réalisation de la formation

- Soutenir le CE sur le plan des conditions cadres et en cas de problèmes
- Etre présent
- Lui permettre d'observer et lui confier des tâches d'observation
- Réfléchir à l'observation avec le CE et discuter des tâches d'observation qui lui ont été confiées
- Accompagner les exercices d'application du CE et les observer de manière ciblée
- Réfléchir à l'enseignement avec le CE et l'évaluer
- Lors de la discussion sur l'enseignement, aborder également les objectifs personnels du CE

### Evaluation de la formation

- Etablir un compte-rendu du processus d'apprentissage du CE, en style télégraphique
- Remplir l'instrument d'évaluation → la formation doit être considérée dans son ensemble
- Evaluer la prestation du CE (suffisant/insuffisant)
- Le CE et le FE réalisent ensemble une évaluation générale et un entretien final (instrument d'évaluation)

### Finalisation de la formation

- Le CE et le FE signent la qualification dans le rapport final
- Le FE envoie le rapport final et l'évaluation de la formation du CE à:  
Office fédéral du sport, Sport des adultes, Formation,  
2532 Macolin

Auteure: Corina Mathis

Photo: Ueli Känzig

Conception graphique: Médias didactiques HEFSM

Edition: 2015

Editeur: Office fédéral du sport OFSPO

Internet: [www.ofspo.ch](http://www.ofspo.ch); [www.jeunesseetsport.ch](http://www.jeunesseetsport.ch)

Distribution: [dok.js@baspo.admin.ch](mailto:dok.js@baspo.admin.ch)

Tous droits réservés. La reproduction ou la diffusion, sous quelque forme que ce soit, totale ou partielle, n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'éditeur et la mention des sources.